



AVIS PUBLIC

À la demande de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, une séance extraordinaire a été convoquée, **samedi 7 juin à 8 h 30** qui se tiendra à la salle du Conseil municipal située au 155 rue Langevin à Saint-Boniface et qu'à cette séance les sujets suivants seront pris en considération.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Finances

3.1 Octroi du contrat du projet de « Projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville »

La Municipalité a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le Règlement d'emprunt #589 servant au financement du projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville. La Municipalité peut maintenant octroyer le contrat à l'entrepreneur.

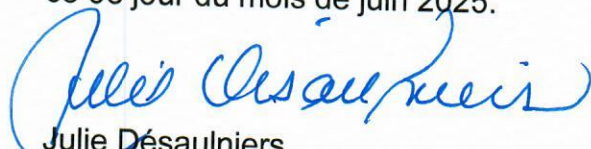
3.2 Abrogation de la résolution 24-203 « Affectation du surplus accumulé non affecté pour le financement temporaire des coûts relatifs déboursés en 2023-2024 pour le projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville (280 000 \$) »

La résolution 24-203 assurait le financement temporaire d'une partie des coûts déboursés d'avant-projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville et prévoyait le remboursement de l'affectation de 280 000 \$ au surplus accumulé non affecté lors de l'approbation du Règlement d'emprunt. Considérant l'approbation du Règlement d'emprunt #589, les auditeurs de la Municipalité demandent d'abroger la résolution afin de renflouer le surplus accumulé.

4. Période de questions

5. Clôture de la séance

Donné à Saint-Boniface
ce 5e jour du mois de juin 2025.


Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière

